Rapport annuel

Commune de SAINT-LOTHAIN

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

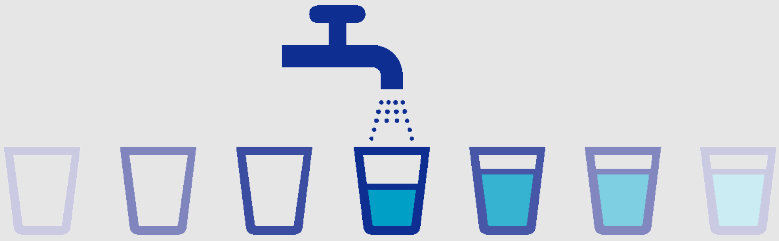

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2013
présenté conformément à lôarticle L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2013

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Sidec du Jura
Mission Eau

Document établi
le 1er septembre 2014

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Commune de SAINT-LOTHAIN

Rapport annuel

EXERCICE
2013

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - RESSOURCES EN EAU 3
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 4
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 4
  - LONGUEUR DU RESEAU 4
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 5**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 5
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 5
  - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 6
  - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 7
  - RECETTES D'EXPLOITATION 8
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 9**
  - QUALITE DE L'EAU 9
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 9
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 10
  - PERFORMANCE DU RESEAU 12
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 13**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 13
  - ETAT DE LA DETTE 13
  - AMORTISSEMENTS REALISES 13

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Commune de SAINT-LOTHAIN

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service de l'eau potable.
Elle n'adhère à aucun EPCI pour la compétence eau potable.
Estimation de la Population desservie
464 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des poteaux incendie, du génie civil
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2012 [m³]	Prélèvement 2013 [m³]	Variation 2012/2013
Source		121 932	116 600	-4,37 %
Total des prélèvements [m³]		121 932	116 600	-4,37 %

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2012 [m³]	Production 2013 [m³]	Variation 2012/2013
Source		121 932	116 600	-4,37 %
Total produit [m³]		**121 932**	**116 600**	**-4,37 %**

Rapport annuel
EXERCICE
2013

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2013
Nombre d'abonnements domestiques	264
Nombre d'abonnements non domestiques	
Nombre total d'abonnements	**264**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2013
Volume produit	116 600
Volume importé	
Volume exporté	-
Volume mis en distribution	**116 600**
Volume vendu aux abonnés domestiques	27 396

Volume vendu aux abonnés non domestiques	

Volume total vendu aux abonnés	**27 396**

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 104 m³ par an m³ en 2012.

LONGUEUR DU RESEAU

	2013
Linéaire du réseau hors branchements en km	11,6

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Lâassemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à lâagence de lâeau. Son montant, en ú par m³, est calculé chaque année par lâagence de lâeau.
Elle est unique sur lâensemble du service.

	1er jan 2013	1er jan 2014
Redevance de pollution domestique	0,2800	0,2800

LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2013	1er jan 2014	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [ú HT/an]	redevance eau	35,00	35,00	0,00 %
Part proportionnelle [ú HT/m³]	le m³	0,77	0,77	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2013	1er jan 2014	Variation
Collectivité	92,40	92,40	0,00 %
TVA	5,08	5,08	0,00 %
Total [ú TTC]	**97,48**	**97,48**	**0,00 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *0,81 **ú**/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0008 **ú**/l*

Répartition au 1er janvier 2014

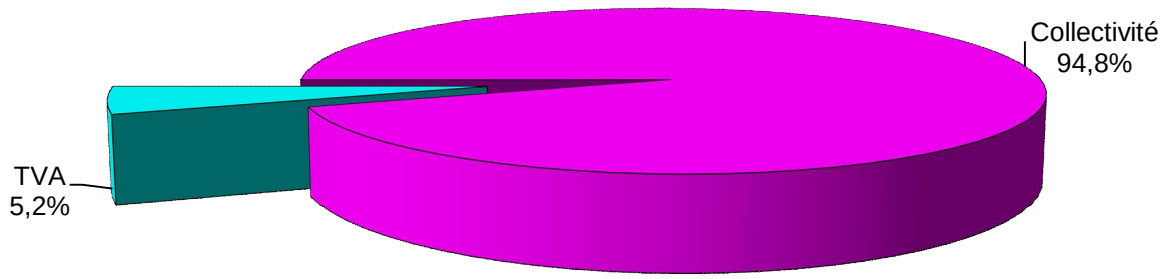

LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2013	1er jan 2014	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [ú HT/an]	redevance eau	35,00	35,00	0,00 %
Part proportionnelle [ú HT/m³]	le m³	0,77	0,77	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0,28	0,28	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2013	1er jan 2014	Variation
Collectivité	92,40	92,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	33,60	33,60	0,00 %
TVA	6,93	6,93	0,00 %
Total [ú TTC]	**132,93**	**132,93**	**0,00 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *1,11 **ú**/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0011 **ú**/l*

Répartition au 1er janvier 2014

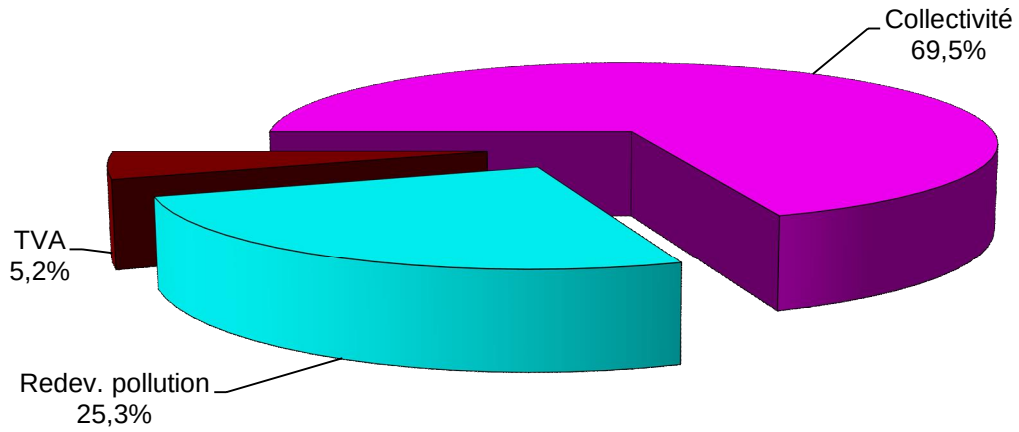

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2013
Recettes de vente d'eau	
Recettes vente d'eau domestiques	30 334,92 ú
dont abonnements	9 240,00 ú
Total recettes de vente d'eau	30 334,92 ú

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	6	1	83,3 %	-
Conformité physico-chimique	5	0	100 %	

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Source

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
➔	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
50 %

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en î uvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de lôouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	4
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs dôeau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes dôeau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en î uvre dôun programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti dôun estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en î uvre dôune modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**117**

(1) un taux minimum de 50 % est requis ï les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis ï les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

PERFORMANCE DU RESEAU

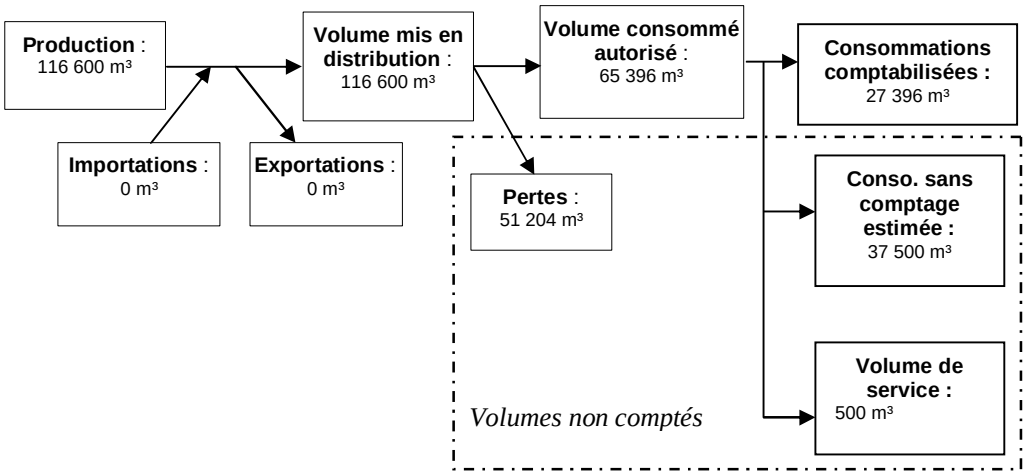

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 37 500 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,é) sont évalués à 500 m³.
Lâarrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2013
Rendement du réseau de distribution [%]	37,9 %	56,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de lâannée 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2013
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	18,4	21,1

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2013
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	16,6	12,1

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2013
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	10,1	15,4
Seuil de rendement [%]	67,0 %	68,1 %

Le seuil de rendement de réseau n'est pas atteint sur le dernier exercice.
En application du décret du 27 janvier 2012 un plan dâactions sâimpose.

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

L'état joint en annexe fait apparaître la liste et les montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice.

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2012	2013
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	17
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	75	58
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**31,25-%**	**21,96 %**

,

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013
Encours de la dette au 31 décembre	45 855,00 ú
Remboursements au cours de l'exercice	6 102,68 ú
dont en intérêts	1 957,73 ú
dont en capital	4 144,95 ú

AMORTISSEMENTS REALISES

	2012	2013
Montant de la dotation aux amortissements	11 814,00 ú	24 599,00 ú